

Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Le Maire de Saint Sébastien de Morsent

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme BADJI Henriette, <i>adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe</i> <i>Echelon : 09</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/04/ 2026 Favorable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Saint-Sébastien-de-Morsent,
le 18 mars 2026

Madame le Maire,

Florence HAGUET-VOLCKAERT



**Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Le Maire de Saint Sébastien de Morsent

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme MAUPETIT Anaïs, adjoint technique territorial Echelon : 08 par ancienneté	1	01/04/ 2026 Favorable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Saint-Sébastien-de-Morsent,
le 18 mars 2026

Madame le Maire,




Florence HAGUET-VOLCKAERT